

Pôle transversal  
Laure HAILLET DE LONGPRE  
Tél : 04.75.66.75.24  
Courriel : lhaillet@ardeche.fr

MAIRIE de  
13 JAN. 2017  
RUOMS

Monsieur Jean POUZACHE  
Maire  
Hôtel de ville  
62, route nationale  
07120 RUOMS

Réf : révision du PLU

Privas, le

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la révision de votre PLU et suite à la réunion avec les personnes publiques associées qui s'est déroulée le 30 novembre dernier, je me permets d'attirer votre attention sur un point.

La commune de Ruoms est concernée par les sites naturels suivants :

- site Espace Naturel Sensible « Vallée de l'Ardèche, gorges de la Beaume et de la Ligne »
- site Natura 2000 « Moyenne vallée de l'Ardèche et plateau des Gras »

La gestion de ces sites naturels ENS et Natura 2000 est assurée par le Syndicat Mixte Ardèche Claire. Remarquables par la beauté de leurs paysages et par la richesse de leur biodiversité, ils constituent le « produit d'appel » de la fréquentation touristique sur ce territoire. Cependant, les possibilités d'accueil d'un site naturel ne sont pas infinies.

Or, le projet de PLU proposé par la commune prévoit des extensions de zones UT, destinées à accueillir des campings, mais qui se situent dans le périmètre de l'espace naturel sensible, espace fragile et dont la sensibilité de l'écosystème est à prendre compte.

Aussi, je vous incite à maintenir l'intégrité du site ENS « Vallée de l'Ardèche, gorges de la Beaume et de La Ligne » en limitant sur le site et sa périphérie fonctionnelle l'artificialisation des sols et l'accueil de nouvelles infrastructures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

La Conseillère déléguée  
à la ruralité et à la forêt,

*Cordialement*

Bernadette ROCHE

